



**ZOHE**

**Zone de Secours Hainaut-Est  
SECRETARIAT DE DIRECTION**

Monsieur Paul FURLAN  
Bourgmestre de la Ville/Commune de  
Thuin  
36 Grand rue,  
6530 Thuin

Marcinelle, le 25 janvier 2019

**Nos réf :** ZS.PU.2019.1

**Objet :** Zone de secours Hainaut-Est – MB2 - Comptes de l'exercice 2016 – Budget de l'exercice 2019

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je vous adresse la modification budgétaire n°2 (approuvée lors du conseil du 26 octobre 2018), les comptes de l'exercice 2016 (approuvés lors du conseil du 23 novembre 2018) et le budget de l'exercice 2019 (approuvé lors du conseil du 21 janvier 2019) pour la zone de secours Hainaut-Est. Conformément à l'article 90 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, je vous saurai gré de bien vouloir les mettre à disposition où quiconque pourra en prendre connaissance au sein de votre commune pour une durée qui ne peut être inférieure à dix jours.

Veillez nous excuser pour le retard concernant la modification budgétaire n°2 et les comptes de l'exercice 2016 dû à des changements au sein de notre administration.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Secrétariat de Direction  
Zone de secours Hainaut-Est

Alisson VANHAUDENHUYSE



**Zone de secours Hainaut-Est**  
**Modification budgétaire n°2**



Zone de Secours Hainaut-Est



**Présents:**

M. Yves BINON - Bourgmestre de Ham-sur-Heure, Président.  
M. Christian DUPONT - Bourgmestre de Pont-à-Celles, Mme Marie Hélène KNOOPS - Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, Mme Françoise FASSIAUX - Bourgmestre de Chimay, Membres du collège.  
M. Philippe TISON - Bourgmestre d'Anderlues, M. David LAVAUX - Bourgmestre d'Erquennes, M. Loïc D'HAeyer, Echevin délégué de Fleurus, M. Noël VAN KERCKHOVEN - Bourgmestre de Fontaine-L'évêque, M. Willy DECUIR - Bourgmestre de Froidchapelle, M. Philippe BUSINE - Bourgmestre de Gerpennes, M. Philippe LEJEUNE - Bourgmestre de Merbes-le-Château, M. Paul FURLAN - Bourgmestre de Thuin, Conseillers.  
M. Fabrice PIERART, Commandant de Zone  
M. Bernard WALLEMACQ, Secrétaire de Zone.

Assistent également à la séance : M. Eric WARTEL - Comptable spécial et M. Thierry GILBART - Directeur Général Administratif.

**Excusés:**

M. Charles DUPUIS - Bourgmestre de Beaumont, Membres du collège.  
M. Jean FERSINI - Bourgmestre d'Aiseau-Presles, M. Daniel VANDERLICK - Bourgmestre de Châtelet, Mme Caroline TAQUIN - Bourgmestre de Courcelles, M. Hugues BAYET - Bourgmestre de Farciennes, M. Jean-Luc BORREMANS - Bourgmestre de Fleurus, M. Emmanuël WART - Bourgmestre de Les Bons Villers, M. Marcel BASILE - Bourgmestre de Lobbes, M. Albert DEPRET - Bourgmestre de Momignies, M. Jean-François GATELIER - Bourgmestre de Sivry-Rance, M. Paul MAGNETTE - Bourgmestre de Charleroi, Conseillers.

**Objet: Approbation de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2018 - Décision.**

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 44, 45, 86 à 99, 127 et 134 à 141 relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de Tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2014 portant la détermination, le calcul et le paiement de la dotation fédérale de base pour les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 5 à 13 ;





**ZOHE**

Zone de Secours Hainaut-Est



Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les pré-zones et les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 14 octobre 2013 modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2007 déterminant les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 août 2014 relative aux dotations communales aux zones de secours;

Attendu que le conseil de zone, en sa séance du 27 octobre 2017, a approuvé le budget de l'exercice 2018;

Considérant que cette modification budgétaire n'a aucun impact sur les dotations communales ;

Considérant l'avis de la commission budgétaire, laquelle s'est réuni le 26 octobre 2018;

Attendu que les conseillers ont été convoqués selon le prescrit légal ;

Considérant qu'il convient d'adapter les crédits budgétaires 2018, tant en recettes qu'en dépenses, en fonction des informations d'éléments de fait ou de droit portés à notre connaissance depuis le vote du budget de l'exercice 2018;

Pour ces motifs et après examen et discussions;

**A l'unanimité, Décide**

**Article 1** : d'approuver comme suit la modification budgétaire n°2 au service ordinaire et extraordinaire du budget 2018 :

**Service ordinaire**

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	46.593.581,05	43.987.718,33	2.605.862,72
Augmentation	1.113.736,40	1.746.247,37	-632.510,97
Diminution		215.500,00	215.500,00
Résultat	47.707.317,45	45.518.465,70	2.188.851,75

**Service extraordinaire**

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial / M.B. précédente	3.730.365,52	3.728.977,31	1.388,21
Augmentation	28.000,00	28.000,00	
Diminution			





**ZOHE**

**Zone de Secours Hainaut-Est**

Extrait du Registre aux **Délibérations**  
Conseil de Zone de Secours Hainaut-Est du vendredi 26 octobre 2018



Résultat	3.758.365,52	3.756.977,31	1.388,21
----------	--------------	--------------	----------

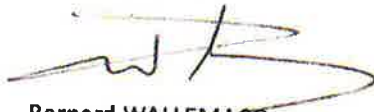
Par le Conseil zonal

**Le Secrétaire**  
(s) Bernard WALLEMACQ


**Le Président**  
(s) Yves BINON - Bourgmestre  
de Ham-sur-Heure

Pour extrait certifié conforme

**Le Secrétaire**

  
Bernard WALLEMACQ

**Le Président**

  
Yves BINON - Bourgmestre  
de Ham-sur-Heure

